



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 24 mars 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 14 mars 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 56

Nombre de procurations : 3

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Patrick MASSON	JACQUEMARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Laurent
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	BOURGUIGNAT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Axel SIBERT
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Mélanie BALSON	Madame Stéphanie MODDE
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Marien LOVICH	Monsieur David HAEGY	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Kildine BATAILLE	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Olivier MULLER
Madame Delphine BLAYA	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Elizabeth REVEL
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Laurence GERBET	Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Frédéric FAVERJON
		Monsieur Pierre PRIBETICH

Membres absents :

Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Madame Kildine BATAILLE
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS

OBJET : FINANCES

Tarifs des billets d'entrée et prestations du Pôle Culturel de la Cité de la Gastronomie et du Vin de Dijon – compléments au rapport du 21 Mars 2022

L'objet du présent rapport est de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal, la fixation des tarifs complémentaires et droits de place relatifs aux billets et prestations (ateliers, visites théâtralisées, ...) vendus au Pôle Culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin de Dijon.

Il vient notamment compléter les premiers tarifs délibérés en Conseil Municipal du 21 Mars 2022 pour l'ouverture du Pôle Culturel le 6 mai 2022 en proposant des prestations pour les groupes, entreprises et comités d'entreprises.

Ces nouvelles offres s'inscrivent dans la stratégie commerciale mise en place avec les partenaires privés de la Cité, visant notamment à augmenter, en complément de la clientèle individuelle, la clientèle groupes via des tours opérateurs, autocaristes, comités d'entreprises...et la clientèle entreprises.

1/ Rappel des modalités de gestion des paiements

Afin de piloter de façon rigoureuse les recettes issues des ventes et remises de billets, en ligne ou sur site, la Ville dispose d'un dispositif de billetterie spécifique opéré par la société INGENIE.

Par ce biais, les visiteurs peuvent acheter des billets leur permettant d'accéder à des visites/animations organisées uniquement par la Ville mais aussi à des billets couplés (offre VILLE + offre d'un des partenaires de la Cité).

Les gratuités et les tarifs réduits votés pour l'accès aux activités du Pôle Culturel sont aussi intégrés dans ce système de billetterie, ce qui en permet le suivi précis.

Dans le cas des billets couplés, l'outil de billetterie permet de répartir entre la Ville et les partenaires les recettes encaissées, sans que le visiteur ait à faire plusieurs manipulations et en toute lisibilité pour les services fiscaux.

Des tableaux de bord permettent un suivi de la fréquentation du Pôle Culturel par produit et par type de visiteurs (individuels, groupes,...).

2/ Détail des nouveaux éléments tarifaires

Carte de fidélité

Le Pôle Culturel met en place depuis l'ouverture de la Cité une programmation (ateliers, visites guidées, conférences, ...) afin de créer une fréquentation récurrente des visiteurs locaux et de les fidéliser.

Cette stratégie porte ses fruits. Nous souhaitons la formaliser en mettant en place une carte de fidélité.

Descriptif :

- Cible : tout visiteur individuel adulte qui le souhaite
- Contenu : carte nominative sur support papier. Pour 10 prestations achetées au Pôle Culturel, un atelier d'une valeur maximale de 15 € sera offert au porteur de la carte.
- Durée de validité de la carte : 2 ans

L'adulte porteur de la carte pourrait faire inscrire au maximum 5 ateliers enfants sur sa carte.

Tarifs spécifiques groupes pour les Comités Sociaux et Économiques (CSE), les associations et les croisiéristes

Afin de répondre aux CSE, associations et croisiéristes souhaitant une offre spécifique lors de leur visite au Pôle Culturel, il est proposé de nouveaux tarifs :

- Visite-dégustation (durée :1 h) : visite guidée d'une des expositions du Pôle Culturel de la Cité et dégustations de bouchées sucrées/salées **au tarif unique de 15 € par personne**
- Visite guidée gourmande et préparation d'une recette salée ou sucrée au foyer du Pôle Culturel de la Cité (durée : 1h30) **au tarif unique de 20 € par personne**
- Atelier cuisine : pendant 1h30, les visiteurs préparent une recette sucrée ou salée au foyer du Pôle Culturel de la Cité **au tarif unique de 10 € par personne**

Toutes ces prestations sont animées par les médiatrices du Pôle Culturel de la Cité.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** les nouveaux tarifs pour les billets d'entrée et prestations vendues, dans les conditions proposées ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 3 PROCURATION(S)	